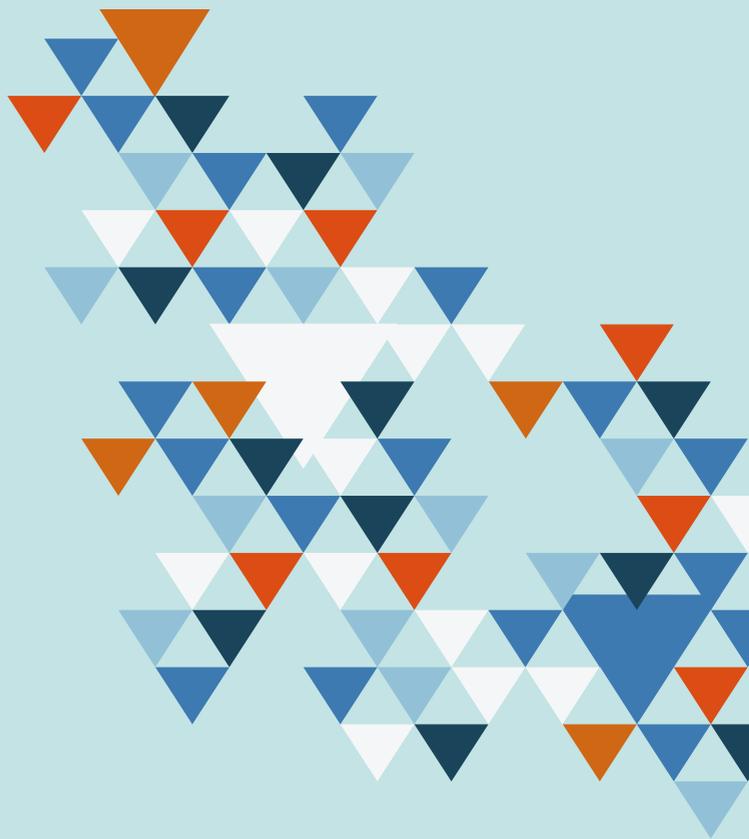


Favoriser la participation et l'engagement de la population



Guide de **BONNES PRATIQUES**



Impressum :

Ce document a été réalisé par la coopérative IDEE 21 sur mandat du Bureau de la durabilité, Département des institutions du territoire et du sport.

La coopérative IDEE 21 est spécialisée dans la conception et la mise en œuvre de stratégies participatives au service du développement durable. Active depuis 2009, IDEE 21 a conçu, accompagné, et facilité une grande diversité de démarches dans toute la Suisse, avec l'ambition de cultiver l'intelligence collective et de favoriser la création de liens entre les parties prenantes des projets.

<https://idee21.ch/>



License :

FAVORISER LA PARTICIPATION
ET L'ENGAGEMENT DE LA POPULATION -
GUIDE DE BONNES PRATIQUES

© 2022 by IDEE 21 is licensed under
attribution- pas d'utilisation
commerciale - partage dans les mêmes conditions
4.0 international.

To view a copy of this license, visit:

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

Crédit :

Photos : IDEE21 et Emilie Laici
Illustrations et graphisme : ALUAI Hélia
Lausanne 2022



Table des matières

P/4

Introduction

P/5

Lancer une démarche: pertinence, public et mobilisation

Prise de décision

Roues des publics

Publics et canaux

Mobiliser et maintenir la mobilisation

P/13

Proposition de démarche-type

Schéma global de la démarche

Détail de la méthodologie

P/19

Check-list: les questions essentielles

P/21

Méthodologies

Méthodologies et niveaux de participation

Exemples de méthodologie

P/25

Applications: scénarios participatifs pour le PECC

Scénario A | Action à mise en œuvre rapide

Scénario B | Concertation sur les actions à réaliser

Scénario C | Participation maximum

Détail des différents dispositifs

P/31

Guides et ressources méthodologiques

INTRODUCTION

Le présent guide de bonnes pratiques constitue une ressource à destination des communes vaudoises pour la mise en place de l'action transversale « favoriser la participation et l'engagement de la population » dans le cadre de leur Plan énergie et climat communal. Il doit être appréhendé comme un complément à la formation du même nom, pour accompagner les administrations communales dans l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de la fiche action transversale n°4 :

- Impliquer les citoyens dans la définition et la réalisation des actions du PECC
- Accompagner les citoyens dans leurs actions individuelles et collectives en faveur de la durabilité
- Fédérer les citoyens autour du PECC ou d'actions thématiques



La conception et la mise en œuvre d'une démarche participative sont l'occasion pour les administrations communales d'engager des réflexions stratégiques :

- Quels sont les publics à associer et comment articuler participation et élaboration d'un PECC ?
- Quelles méthodologies déployer pour atteindre quels objectifs ?
- Quels points d'attention pour assurer la qualité et la transparence de la démarche ?

Ces questions sont traitées dans les cinq chapitres suivants :

1. Publics et mobilisation
2. Proposition de démarche-type
3. Illustrations et pratiques inspirantes
4. Check-list: les questions essentielles
5. Guides et ressources méthodologiques



LANCER UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE:

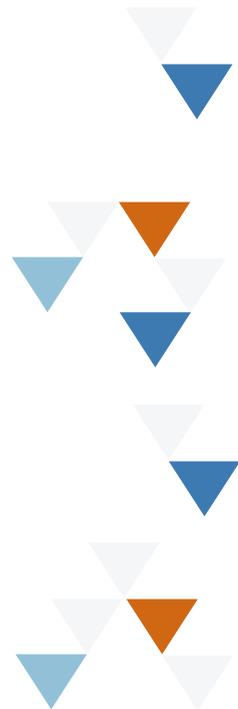
PERTINENCE, PUBLICS ET MOBILISATION

Prise de décision

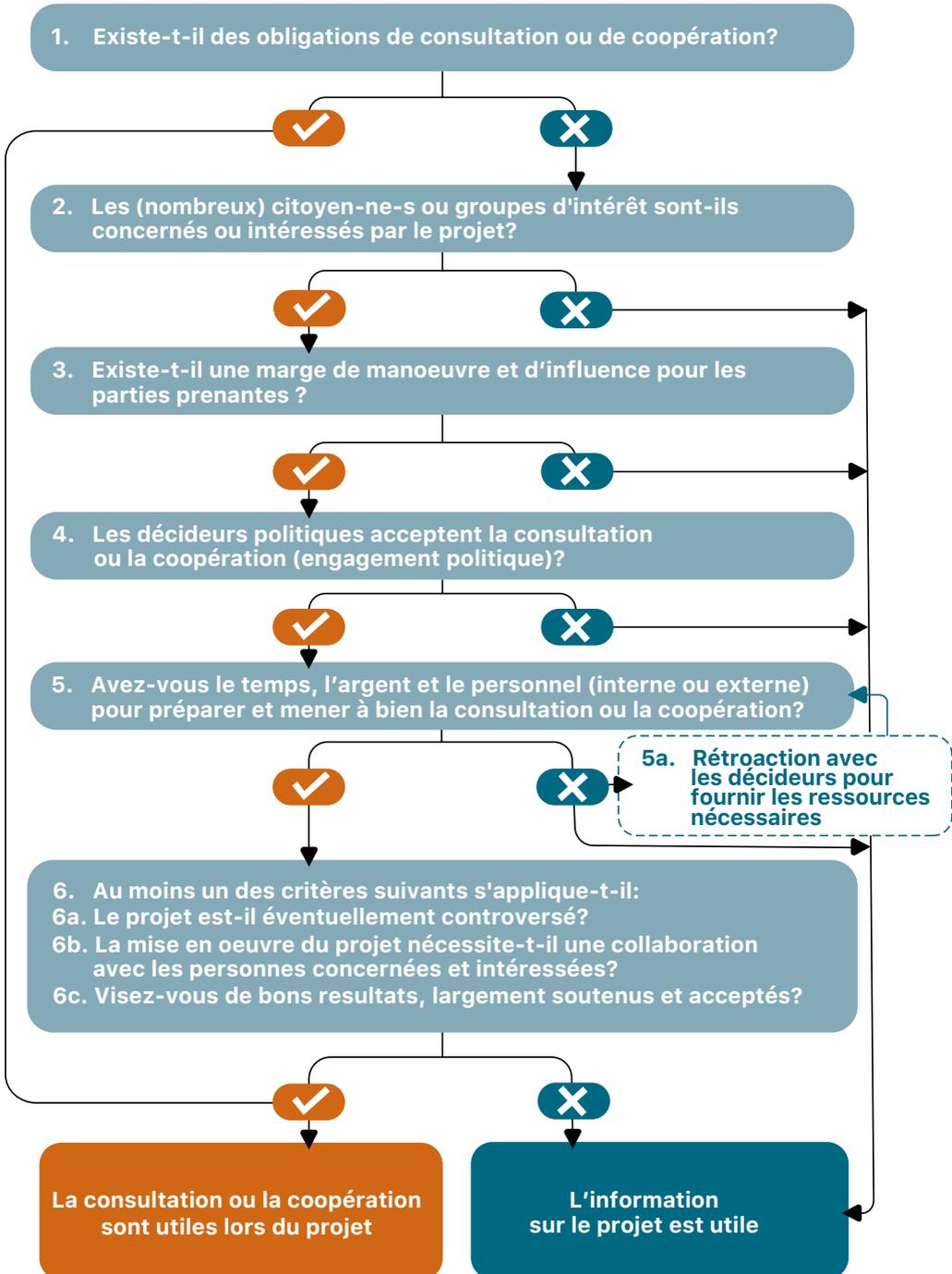
Une démarche participative a pour objectif principal de créer des solutions partagées par toutes les personnes concernées, qui permettent de les rassembler autour d'un projet, d'une action ou d'une planification. Un grand nombre de décisions et d'actions municipales peuvent être enrichies par les apports d'un processus participatif, qui est à distinguer d'un simple processus d'information sur l'action municipale. Avant de lancer une démarche, il peut être utile d'utiliser un arbre de décision tel que l'exemple présenté page suivante, afin de :

- Valider les prérequis essentiels au bon déroulement de la démarche (portage politique, disponibilités des ressources...)
- Valider la pertinence d'une démarche participative par rapport à la diffusion d'une information
- Entamer une réflexion sur les éléments de cadrage de la démarche (cf « Proposition de démarche-type ») tels que les marges de manœuvre allouées à la participation (éléments du projet susceptibles d'évoluer)

Cet outil est complémentaire à la check-list proposée dans la suite du guide de bonnes pratiques.



Exemple d'arbre de décision

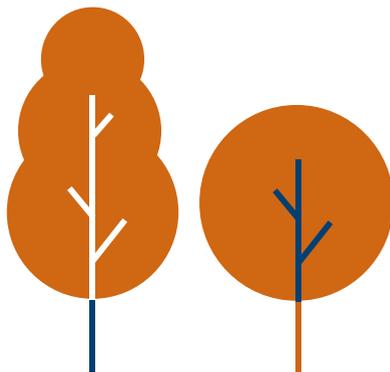


Roues des publics

La roue des publics est un outil utilisé en communication pour identifier les publics-cibles et définir des actions à mener en fonction des spécificités de chaque public.

Dans le schéma ci-dessous :

- Le cercle central correspond au projet
- Le cercle intermédiaire correspond aux publics à associer : on distingue usuellement les adhérents au projet, les opposants, les partenaires (financiers, institutionnels...) et les médias, mais de nombreuses autres sous-catégories peuvent s'avérer pertinentes en fonction du contexte
- Le cercle extérieur correspond aux actions à mener pour mobiliser ou faire évoluer le point de vue de chaque type de public. Il s'agira par exemple de mettre en œuvre des actions pour améliorer la mobilisation des publics aux intérêts proches du projet, et de rassurer les opposants potentiels



Utiliser la roue des publics en amont d'une démarche participative peut s'avérer utile pour mieux définir les canaux de communication à employer pour mobiliser les publics-cibles, ainsi que pour identifier et prévenir les oppositions.

Illustration concrète : le cas d'un projet immobilier



Publics et canaux

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PECC, il est possible d'associer une grande diversité de publics. La pertinence de leur participation dépend des objectifs poursuivis ainsi que des enjeux propres aux contextes locaux, et la liste suivante représente une base de réflexion.

Habitant·e·s

La participation du grand public est essentielle pour assurer son adhésion aux mesures et actions proposées par le PECC.

Associations de quartier ou d'habitant·e·s

Lorsqu'elles existent, des associations d'habitant·e·s ou de quartier peuvent constituer d'intéressants relais d'informations en vue d'atteindre une diversité d'habitant·e·s. Il peut également être pertinent d'associer ces associations en amont de la démarche pour obtenir de premiers éléments de diagnostics, et de les intégrer à un éventuel groupe de suivi.

Acteurs sociaux, centres sociaux, maisons de quartier

La mobilisation des acteurs sociaux est également susceptible d'améliorer la participation de la population, et peut faciliter l'atteinte de publics traditionnellement éloignés de la participation et de la vie politique communale.

Associations thématiques

Les associations thématiques «apportent» une expertise précieuse dans le cadre des démarches participatives, tout particulièrement sur des sujets particulièrement transversaux telle que l'énergie et le climat. Selon les besoins, les associations à contacter au niveau local ou régional peuvent être spécialisée sur l'environnement (Pronatura, WWF...), la mobilité (Provelo, ATE...) ou d'autres thématiques.



Milieux économiques

L'implication des entreprises du territoire apparaît essentielle à l'atteinte d'objectifs climatiques ou énergétiques. A ce titre, la participation des milieux économiques est recommandée. Ceux-ci peuvent être associés individuellement ou au travers de faitières et autres organes représentatifs.

Autres autorités locales

Selon les cas, il peut être pertinent d'envisager des actions à l'échelle intercommunale, ou d'associer les communes voisines si certaines mesures du PECC étaient susceptibles de les impacter.

Autorités supra-communales

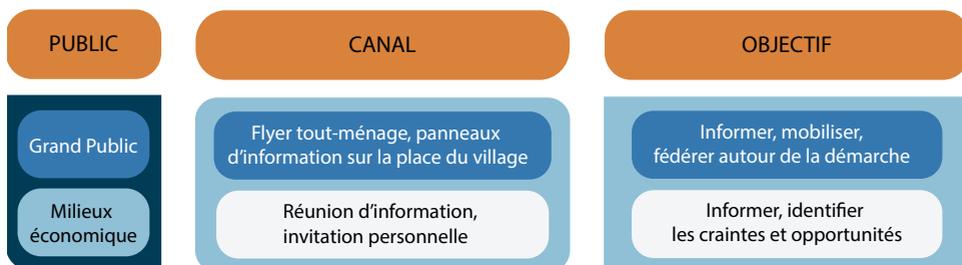
La mobilisation des autorités cantonales ou régionales peut s'avérer pertinente dans une optique de coordination, afin de s'assurer que les mesures intégrées au PECC s'inscrivent en cohérence avec les planifications supérieures, ou d'identifier de possibles synergies à l'échelle supra communale.

Différents canaux de communication peuvent être mis à profit pour atteindre ces publics.

- Les canaux communaux : site web communal, réseaux sociaux communaux, gazette communale...
- La rédaction d'un communiqué de presse aux médias locaux, journaux, radios et TV régionales
- L'envoi d'invitation en tout-ménage
- L'envoi d'invitation nominatives, pour les représentant·e·s associatifs et têtes de réseau par exemple
- L'affichage public communal
- L'installation dans les espaces publics communaux de supports de présentation de la démarche (panneaux d'information, totems...)

- L'organisation de réunions d'informations à destination de certains publics-cibles
- Enfin, certains acteurs sont susceptibles de constituer d'efficaces relais d'informations vers les groupes qu'ils représentent ou qu'ils fédèrent autour d'eux

Après avoir défini les publics, les canaux, et les objectifs de la mobilisation, on aboutit à un document stratégique pouvant prendre la forme d'une roue des publics ou d'un simple tableau:



Mobiliser et maintenir la mobilisation

En vue de maintenir l'engouement et la mobilisation autour d'une démarche participative ou de la mise en œuvre d'actions, il est essentiel d'être attentifs à certains freins et leviers :

- Les documents produits (présentation de la démarche, livrable) doivent être adaptés au public-cible. Une bonne vulgarisation des éléments techniques est particulièrement importante pour assurer un niveau d'information égal parmi les participants·e·s.
- La démarche doit proposer des rétributions à la participation : il peut simplement s'agir du moment convivial et de l'apéritif organisé après un atelier, mais également de l'opportunité de constituer un groupe citoyen pour traiter directement certaines problématiques ayant émergé du processus participatif.

- Certains acteur·trice·s, notamment associatifs, sont régulièrement sollicité·e·s pour prendre part à des démarches participatives : pour éviter leur démobilité en raison d'une sur sollicitation, il peut être pertinent d'identifier les autres démarches participatives en cours à l'échelle régionale, de grouper certaines démarches ou d'adapter les calendriers en conséquence.

CAMPAGNE ROSSIER

un quartier
convivial
et durable
à imaginer
ensemble!

Lancement de la démarche
participative en présence
des concepteurs
et de la Municipalité

le samedi
9 avril
à partir de
9h30

À l'arrêt VMCV de la ligne 203
La Tour-de-Peilz, Crausaz

PROGRAMME

9h30 – 12h
Mot de bienvenue
Mot de la Municipalité
Balade exploratoire

Midi
Repas pris en commun
(offert)

14h – 17h
Ateliers participatifs
au centre œcuménique
de Vassin
(Ch. de Vassin 12)

Journée ouverte
à toutes et tous.
Enfants bienvenus
(ateliers dédiés).

Merci de vous inscrire
en scannant ici :

Exemple de flyer d'invitation
à une démarche participative,
diffusé en tout-ménage

PROPOSITION DE DÉMARCHE-TYPE

Ce chapitre est consacré à la présentation d'une démarche participative type, à même de répondre à l'objectif de la fiche action transversale n°4 par l'implication de la population dans le processus d'élaboration du PECC. Dans ce cas fictif, la municipalité souhaite impliquer la population dans la conception du PECC pour définir des objectifs partagés ou axes de travail prioritaires à intégrer au plan, conformément aux pistes d'actions proposées par les autorités cantonales.

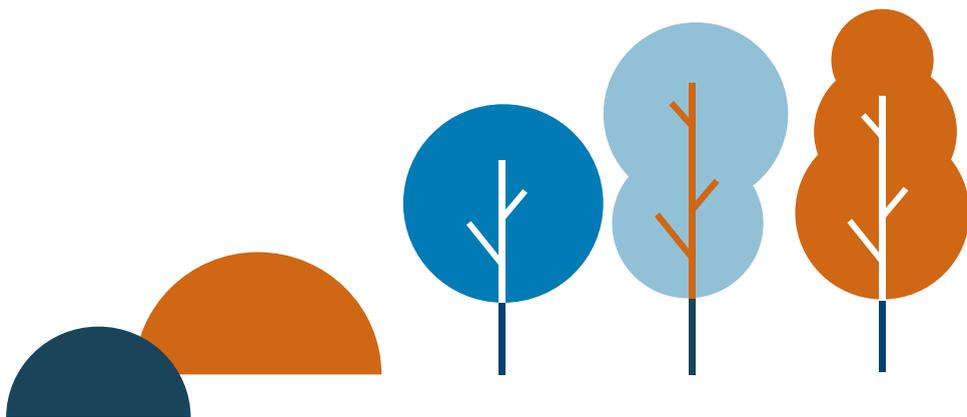
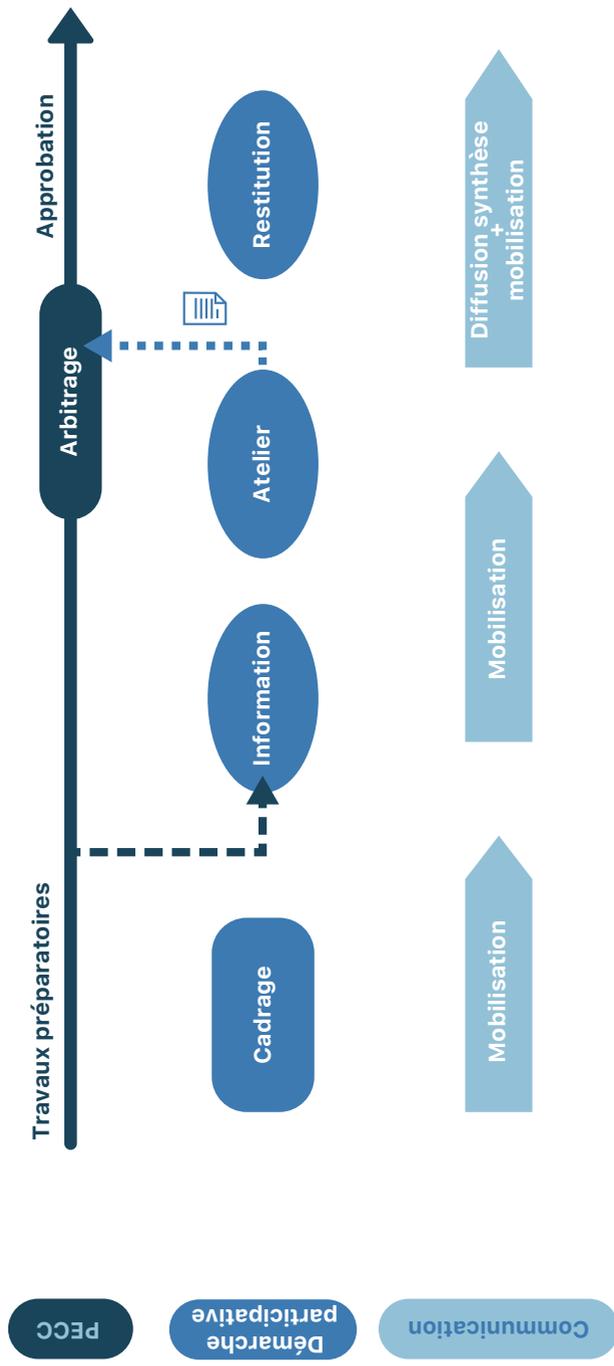


Schéma global de la démarche

Exemple schématique | Démarche participative pour l'élaboration d'un PECC



Détail de la méthodologie

Cadrage

Le temps de cadrage est réalisé à l'interne de l'administration et est consacré à la définition des objectifs, du périmètre et des ressources allouées à la démarche participative. Les points essentiels à traiter sont :

- Le périmètre de la démarche : sur quel(s) objet(s) porte la démarche participative ? S'agit-il d'associer la population pour concevoir un projet ou une action spécifique, ou de consulter les habitant·e·s sur les thématiques à intégrer au PECC ?
- Les marges de manœuvre allouées à la participation : quels sont les éléments invariants qui ont déjà été décidés et validés ? A contrario, quels sont les aspects du projet qui peuvent évoluer à la suite des propositions de la population ?
- Les ressources à disposition : il est important que la démarche ne promette pas davantage que ce qui pourra effectivement être réalisé. A ce titre, les ressources disponibles non seulement pour la démarche, mais également pour la réalisation des projets et propositions issues de la démarche doivent être définis à ce stade.



Pour des résultats optimaux, le temps de cadrage doit se faire en étroite collaboration avec le mandataire en charge de la démarche participative, qui sera force de proposition pour concevoir une démarche répondant aux objectifs de la municipalité. S'il est déjà connu, le mandataire en charge de l'élaboration du PECC peut également être associé pour faire part de ses propres besoins et contraintes, comme par exemple la mise à disposition des résultats de la démarche participative avant une certaine date ou échéance d'approbation PECC.

Information

Le temps d'information a pour objectif d'assurer un niveau d'information uniforme et suffisant parmi les participant·e·s. Il peut par exemple prendre la forme d'une soirée d'information durant laquelle seront présentés :

- Les enjeux communaux liés à l'élaboration du PECC
- L'avancement des travaux préparatoires
- Le calendrier de la démarche participative



Pour assurer le développement d'une compréhension partagée de la démarche, une attention particulière doit être portée à la vulgarisation des éléments techniques présentés, afin que ceux-ci soient aisément compréhensibles pour une diversité de publics.

Atelier

Le temps d'atelier correspond au temps fort participatif de la démarche. A cette occasion, les participant·e·s vont travailler collectivement sur une ou plusieurs thématiques, exprimer des besoins et formuler des propositions pour alimenter l'élaboration du PECC.

Synthèse

A l'issue de l'atelier, l'administration communale ou son mandataire récolte l'ensemble des productions des participant·e·s et en réalise une synthèse. Celle-ci sera transmise aux participant·e·s et aux personnes en charge de l'élaboration du PECC, ainsi qu'à l'ensemble des habitant·e·s de la commune si c'est jugé pertinent.

Arbitrage

Le temps d'arbitrage correspond à un temps de décision interne à l'administration communale, éventuellement accompagnée du mandataire en charge de l'élaboration du PECC. L'objectif de cette séance est d'intégrer les propositions issues de la démarche participative au PECC, d'étudier leur faisabilité, et de produire un argumentaire concernant les propositions intégrées et celles qui ont été refusées.

Restitution

Le temps de restitution prend généralement la forme d'un évènement convivial permettant de présenter comment les propositions issues de la démarche participative ont été intégrées au PECC et l'ont fait évoluer. A cette occasion, il est également pertinent de remercier les participant·e·s pour leur implication et d'annoncer les prochains grands temps forts de la politique communale en matière de durabilité : création d'un plan d'action citoyen, institution d'un groupe de suivi pour accompagner la mise en œuvre du PECC, planification de chantiers participatifs dans les espaces publics communaux...



Mobilisation

En amont de chaque temps fort, il est essentiel d'assurer la mobilisation de la population par une communication adaptée aux publics ciblés. Une mauvaise communication peut engendrer une faible fréquentation des ateliers, et ainsi rendre les résultats de la démarche difficilement exploitables ou perçus comme peu légitimes.

Groupe de suivi

Afin d'augmenter la portée de la démarche, il peut être pertinent de constituer un groupe de suivi. Selon les résultats attendus, le groupe de suivi peut être constitué d'une diversité de parties prenantes, telles que présentées au chapitre « publics et mobilisation » : représentant·e·s d'associations thématiques (mobilité, environnement, énergie) ou habitantes (associations de quartier) ; milieux économiques ; acteur·trice·s sociaux ; habitant·e·s. Le groupe de suivi accompagne la démarche et remplit différents rôles :

- Force de proposition, le groupe de suivi enrichit la démarche participative des expertises diversifiées de ses membres
- Garant, il veille à la transparence du processus et à la bonne prise en compte des résultats
- Relai d'information, il informe les groupes représentés et rapporte les préoccupations, besoins et questions à traiter à des fins de bonne coordination

Dans certains contextes, la composition et les rôles du groupe de suivi recourent ceux de la *Commission de l'énergie, du climat et de la durabilité* présentée dans la fiche d'action transversale n°1. Dans le cas où une commission de la Municipalité ou une Commission consultative intercommunale serait déjà constituée, et sous réserve que celle-ci intègre une diversité de parties prenantes (citoyen·ne·s et représentant·e·s), elle peut être sollicitée en lieu et place d'un groupe de suivi pour accompagner la démarche participative.





CHECK LIST : LES QUESTIONS ESSENTIELLES

Très en amont : cadrage

- Les objectifs de la démarche participative ont été clairement définis
- Le moment opportun pour lancer une démarche participative a été agendé, en lien avec les objectifs et le calendrier du PECC
- Les parties prenantes à intégrer au groupe de suivi ou à la Commission ont été identifiées et contactées
- Les principaux risques pour la démarche sont connus, des actions ont été entreprises pour les réduire
- Le cadre de la démarche (périmètre, marges de manœuvre, ressources et contraintes, cf. Proposition de démarche-type) a été clairement défini
- Les publics à mobiliser ont été identifiés (cf. Roue des publics), les canaux de communication pertinents pour leur mobilisation ont été définis
- Une méthodologie détaillée a été réalisée pour planifier les différents temps (information, atelier, restitution...)
- La méthodologie choisie permet d'intégrer les résultats de la démarche participative dans le PECC ou dans une action spécifique, le format du livrable à produire est défini

En amont de l'atelier : préparation et logistique

Une date et une salle adaptées à la méthodologie et aux publics ont été réservées

Un support de présentation de la démarche (contexte, cadre, objectifs) a été réalisé

Les questions à poser aux participant·e·s lors des temps de travail en atelier sont rédigées. Leur formulation est claire, aisément compréhensible et dénuée d'ambiguïté

Les moyens adéquats ont été déployés pour informer et mobiliser les publics ciblés

Tous les besoins logistiques (matériel, supports pour les participant·e·s et les organisateur·trice·s, apéritif) ont été couverts

Le jour de l'atelier

Une ou plusieurs personnes sont prévues pour accueillir les participant·e·s

Un·e ou plusieurs facilitateur·trice·s sont disponibles et ont été briefé·e·s

Après l'atelier

Les livrables prévus ont été produits et transmis aux participant·e·s

Une séance d'arbitrage a été organisée avec les décideur·euse·s et éventuels mandataires pour travailler l'intégration des résultats issus de la participation dans le projet

Les résultats de la démarche participative et de la séance d'arbitrage ont été présentés lors d'une séance de restitution



MÉTHODOLOGIES

L'engagement de la population dans le PECC peut se traduire par une grande variété de formes : actions de sensibilisation, consultations, ateliers... Le choix de la méthodologie dépend principalement :

- Des publics à mobiliser
- Des objectifs à atteindre et de l'étape du processus PECC concernée
- Des ressources à disposition

Le présent chapitre propose un récapitulatif des méthodologies mobilisables dans le cadre d'un PECC, ainsi qu'un complément d'information sur certaines méthodologies.

Méthodologies et niveaux de participation

Une grande diversité de solutions sont disponibles, et la plupart sont évolutifs et adaptables en fonction des contextes. Le choix de la méthode pertinente peut être enrichi par l'expertise du mandataire en charge de la démarche participative, dont l'expertise permet la sélection et l'adaptation des outils aux besoins de la municipalité. Le tableau ci-dessous propose des méthodologies en fonction de l'étape du processus PECC et du niveau de participation recherché. Le détail de la plupart des méthodologies est consultable sur le site d'In Comune, un projet de l'Association des Communes Suisses.

Illustration des différentes échelles de participation

Phases	Information/ sensibilisation*	Consultation	Concertation	Codécision
P1 : Choix des fiches	Fresque du climat	Enquête ou plateforme en ligne	Balade urbaine	Conseil des citoyens
P2 : Choix des actions	Table ronde publique		Atelier de travail	
P3 : Mise en œuvre	Restitution / exposition		Chantier participatif	Groupe de travail

*L'étape d'information est un prérequis à la participation, mais ne saurait s'y substituer.

Exemples de méthodologie

Fresques du climat Les fresques du climat et autres méthodologies associées (conversations carbone, ateliers 2 tonnes) sont des outils de sensibilisation particulièrement efficaces. Ils permettent de former de petits groupes de parties prenantes aux enjeux liés au PECC : dérèglement climatique, réduction des émissions de gaz à effet de serre... Ces méthodologies peuvent de plus être complétées par un temps de travail collectif dédié à la recherche de solutions ou à l'élaboration de plans d'action citoyens à l'échelle locale.



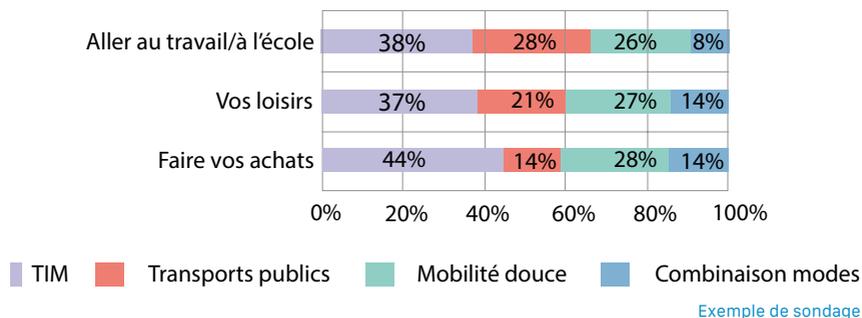
Enquête en ligne L'enquête en ligne est un moyen efficace pour récolter une grande quantité de données et d'opinions sur une ou plusieurs thématiques. Dans le cadre d'un PECC, l'enquête peut par exemple être adaptée de façon à fournir un éclairage sur :

- Les préférences des habitant·e·s sur certains axes d'action (priorisation)
- Les attentes et besoins de la population (diagnostic)
- La localisation des enjeux sur le territoire communal (spatialisation)





A l'horizon 2040, quel serait votre moyen de transport idéal?
(regroupement modal)
(choix unique, 133 répondant-e-s)



Balade-atelier

La méthodologie de la balade-atelier invite les participant·e·s à suivre une balade guidée le long d'un itinéraire prédéfini et souvent thématique. La balade se compose d'arrêts lors desquels des expert·e·s communaux ou externes présentent certains enjeux (mobilité, végétalisation...). Les arrêts sont suivis de temps de discussion in situ favorisant l'expression des expertises d'usage et l'émergence libre des ressentis, attentes et potentiels (introduits par des questions comme « Qu'est-ce qui vous plaît/déplaît à cet arrêt ? »). La balade se conclut par un temps de travail collectif en atelier au cours duquel les discussions sont formalisées et synthétisées sous forme d'éléments de diagnostic.



Atelier d'approfondissement

Les ateliers d'approfondissement constituent généralement la deuxième phase d'un processus participatif, après une consultation en ligne ou une balade-atelier par exemple. Les participant·e·s sont répartis en groupes et travaillent sur les grands thèmes ou enjeux ayant émergé lors de la phase de diagnostic. Il s'agit d'un exercice itératif, durant lequel les participant·e·s élaborent des propositions : d'abord individuelles, puis collectives, les propositions sont enfin reformulées sous la forme d'objectifs partagés.



APPLICATIONS : SCÉNARIOS PARTICIPATIFS POUR LE PECC

Sont présentés ici trois scénarios correspondant aux exigences de la fiche action transversale n°4 :

- Organiser au minimum une action impliquant la population lors de la conception du PECC (choix des fiches à traiter)
- Organiser au minimum une action impliquant la population lors de la mise en œuvre du PECC (choix des actions et/ou mise en œuvre participative)

Détail des différents dispositifs

Information

L'étape d'information est destinée à donner à l'ensemble des participant·e·s à la démarche le même niveau d'information, de façon à augmenter leur pouvoir d'agir dans le cadre de la démarche participative. L'information fournie peut porter sur les enjeux généraux du PECC, le cadrage de la démarche participative, les articulations à réaliser avec le programme de législature, mais peut également constituer un moment de sensibilisation aux défis énergétiques et climatiques. A cet effet, le recours à des méthodologies type fresques (du climat, de l'énergie, de la biodiversité...) peut s'avérer pertinent. Comme le souligne le tableau présenté au chapitre méthodologie, l'étape d'information est un prérequis à la participation, mais ne saurait s'y substituer.

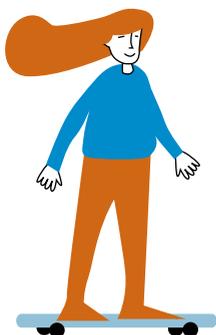
Choix des fiches

Le choix des fiches à intégrer au PECC constitue la première étape participative recommandée par la fiche-action transversale n°4. Elle a pour but d'associer la population à la sélection des thématiques qui seront intégrées au Plan. Les méthodologies à employer doivent permettre la participation du plus grand nombre. Il pourra s'agir par exemple d'une plateforme en ligne demandant à la population de voter pour 3 à 5 fiches dont prioriser l'intégration au PECC. Pour certaines communes, le choix des fiches est clair et nécessite que peu de discussion. Il convient donc de renoncer à intégrer la population pour la sélection des fiches.

Choix des actions d'une fiche

Cette étape vise à opérationnaliser les thématiques retenues lors de l'élaboration du PECC sous forme d'actions à réaliser. Différentes méthodes sont pertinentes pour associer la population au processus :

- Ouvrir un vote pour prioriser différentes actions d'une fiche proposées par la municipalité et ses mandataires
- Organiser une balade-diagnostic sur le territoire afin d'identifier les problématiques prioritaires et esquisser les actions pour y répondre
- Proposer un atelier d'approfondissement pour définir des objectifs partagés sur une thématique, et leur traduction en actions concrètes



Selon la complexité de la fiche, le choix des actions à réaliser dans le cadre de la fiche peut se faire lors de l'élaboration du PECC ou pendant la mise en œuvre. Ainsi, la mise en œuvre de certaines fiches débute déjà lors de la première année (exemple : fiche no4), alors que pour d'autres fiches, une analyse est réalisée lors de la mise en œuvre (exemple : fiche no 17 – biodiversité). Le cadrage temporel reste indicatif. Il est également possible d'impliquer la population sur la définition de la vision ou celle des objectifs.



Mise en œuvre participative

Une fois les actions définies, il s'agira d'associer la population à leur mise en œuvre. Cette étape est particulièrement stimulante, elle donne les moyens à chacun·e de se sentir utile et au service d'un objectif commun tout en favorisant l'adhésion aux actions et aménagements mis en œuvre. Ainsi, la population peut être invitée à :

- Réaliser des marquages au sol ou des aménagements temporaires en faveur de la mobilité douce
- Construire un potager collectif
- Prendre part à une opération « croque-bitume » pour re-végétaliser une place ou un délaissé urbain

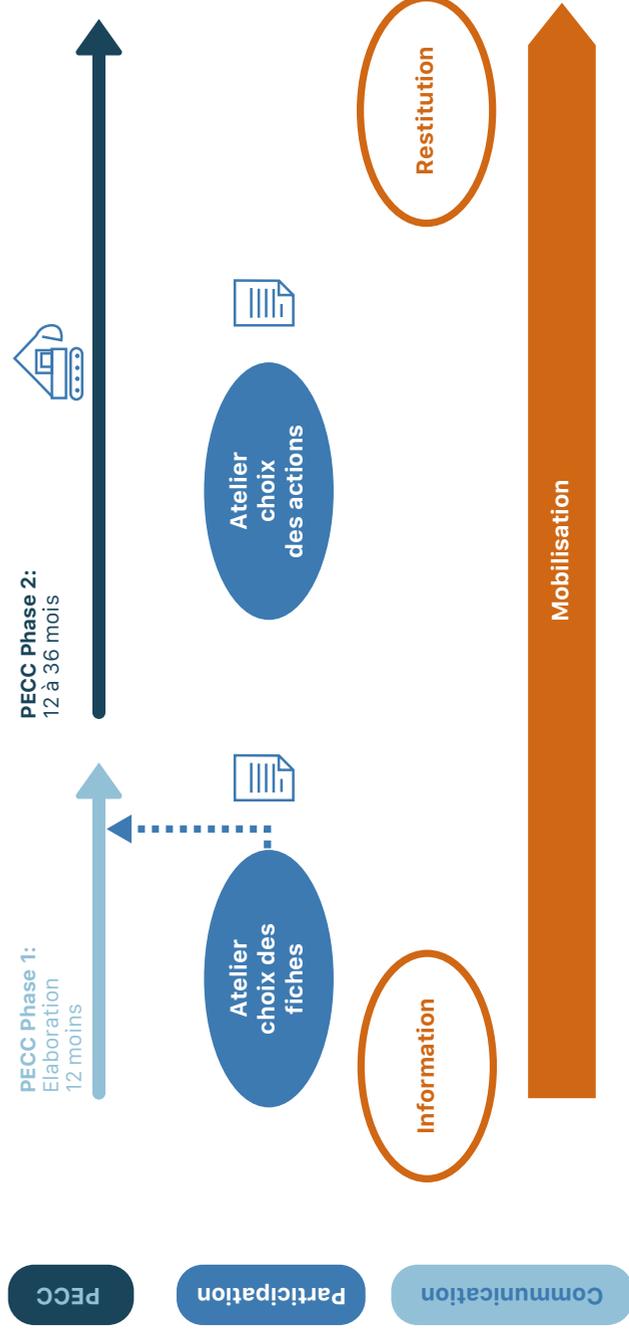
Scénario A | Action à mise en œuvre rapide

Ce premier scénario correspond à l'implication de la population dans la mise en œuvre de fiches, comme la fiche 12 « réduire la consommation d'éclairage public » ou la fiche 18 « identifier et lutter contre les espèces toxiques envahissantes ». Dans ces situations, l'implication de la population peut porter directement sur la mise en œuvre d'actions, avec une cartographie participative des éclairage publics perçus comme peu utiles, ou des ateliers de formation sur la gestion des espèces envahissantes. Au préalable, dans la phase d'élaboration du PECC, un atelier sur le choix des fiches pourrait être organisé.



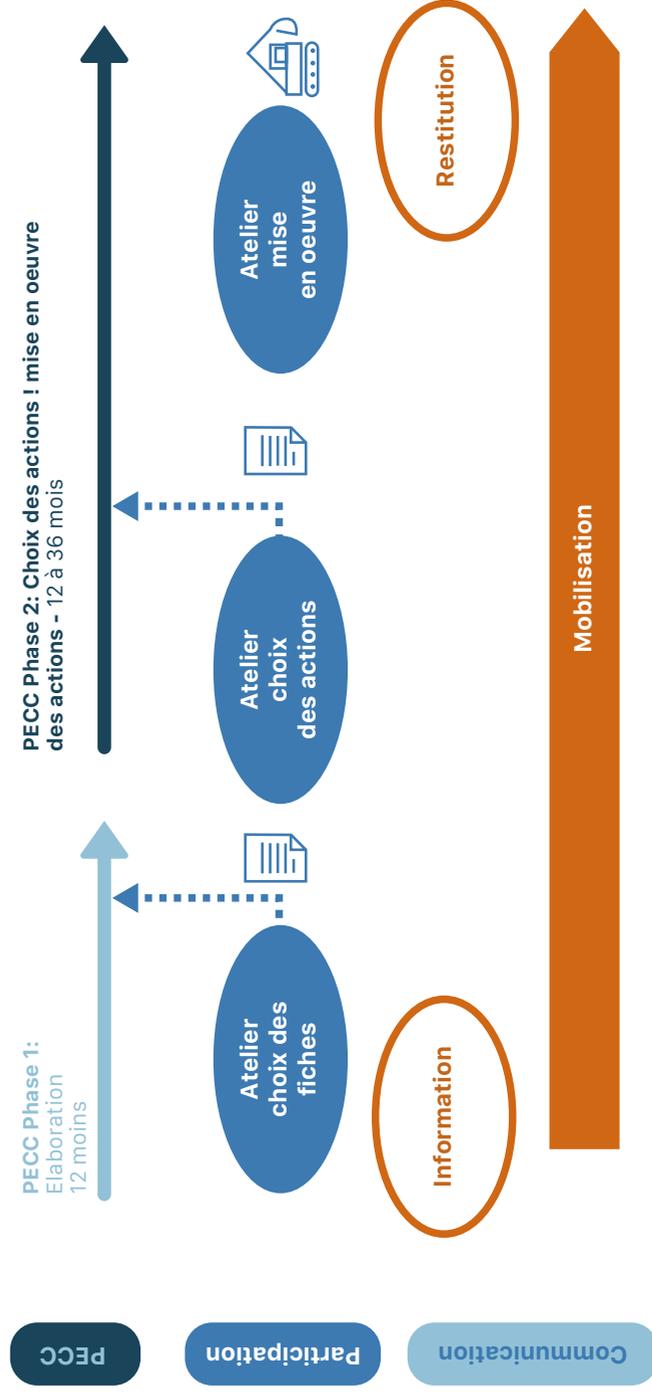
Scénario B | Concertation sur les actions à réaliser

Ce second scénario propose d’impliquer la population dans la sélection des actions à réaliser sur une ou plusieurs fiches du PECC. Le point d’orgue du processus participatif sera donc la hiérarchisation de différentes actions possibles sur une thématique donnée, et l’opérationnalisation de celles-ci. Dans ce scénario, les actions sont ensuite mises en œuvre par la commune et ses mandataires. Ces scénarios apparaissent particulièrement adaptés aux fiches-actions dont la mise en œuvre repose exclusivement sur les compétences communales et n’offre pas ou peu d’opportunités d’associer la population ou d’autres parties prenantes. A titre d’exemple, on peut citer la fiche-action transversale 8 « Rénover et construire de manière durable les bâtiments publics » ou encore la fiche-action 20 « Prévenir et gérer les dangers naturels ». Au préalable, dans la phase d’élaboration du PECC, un atelier sur le choix des fiches pourrait être organisé.



Scénario C | Participation maximum

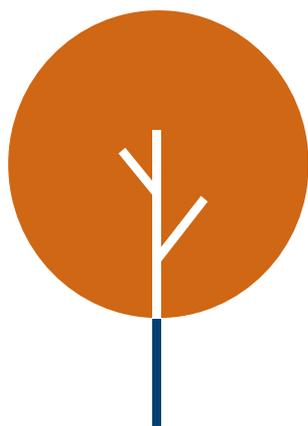
Ce dernier scénario est le plus ambitieux : il propose de mobiliser la population dans une dynamique itérative tout au long du processus PECC : choix des fiches-action, approfondissement et choix des actions à réaliser, et mise en œuvre participative des actions retenues. Une telle démarche peut être mobilisée pour les fiches-actions les plus ambitieuses, dont la phase de mise en œuvre est susceptible de s'étaler sur plusieurs années (fiche-action 16 « Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton·ne·s et les vélos » ; fiche-action 17 « Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques ») ou encore pour les thématiques qui auront suscité le plus fort engagement de la population lors de l'élaboration du PECC.



GUIDES ET RESSOURCES MÉTHODOLOGIQUES

Pour compléter ces références et obtenir des pistes de réflexions sur les démarches participatives et les méthodologies à mobiliser, il est également possible de consulter :

- Les sites et médias sociaux des acteurs institutionnels qui disposent déjà de solides retours d'expérience dans le domaine de la participation sur les enjeux énergétiques et climatiques : le canton de Genève et sa démarche « Genève en transition » ; la ville de Lausanne et sa démarche « Mon quartier, le climat et moi » etc...
- Les sites et médias sociaux des organismes spécialisés dans la participation citoyenne et l'intelligence collective



Enfin, de nombreuses institutions diffusent des guides méthodologiques sur la participation citoyenne, qui regorgent de conseils et de propositions de méthodologies.

Méthodes participatives, un guide pour l'utilisateur,
Fondation Roi Baudouin, 2006

Guide pratique pour mettre en œuvre une démarche participative,
Centre vaudois d'aide à la jeunesse, 2019

Guide méthodologique : la participation citoyenne en Loire-Atlantique,
département de Loire-Atlantique, 2019

Construire et animer des démarches participatives,
Agence Provençale pour une Économie Alternative et Solidaire, 2013

Guide de concertation territoriale et de facilitation,
LISODE, 2017

(en allemand) Praxisbuch Partizipation – Gemeinsam die Stadt entwickeln,
Stadtentwicklung und Stadtplanung (Herausgeber),
Stadt Wien, 2012

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL

Favoriser la participation et l'engagement de la population

Guide de **BONNES PRATIQUES** © 2022